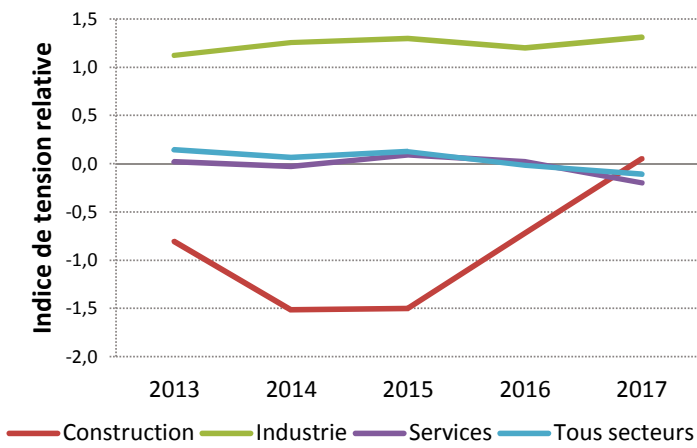


Les difficultés de recrutement en Auvergne-Rhône-Alpes

Actualisation Juillet 2018



Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Evolution de la tension sur la demande d'emploi par grands secteurs

Comme précédemment, en 2017 les employeurs de l'industrie sont le plus confrontés à des difficultés de recrutement. En revanche, le déficit d'offre est désormais résorbé dans le secteur de la construction. Dans les services, l'indice de tension est plus neutre, mais masque des disparités entre les domaines avec des tensions certes plus limitées que dans l'industrie mais qui concernent des volumes de demandeurs et d'offres d'emploi, plus conséquents.

Données de cadrage - Construction

En moyenne sur l'année	2016	2017	Évolution annuelle
Demandes enregistrées (1)	76 581	71 444	-6,7%
Offres enregistrées (2)	29 163	40 360	38,4%
Ratio de flux d'entrées (2)/(1)	0,4	0,6	0,2
Demandes en stock (3)	43 327	39 368	-9,1%
Offres en stock (4)	3 353	4 740	41,4%
Ratio de stock (4)/(3)	7,7	12,0	4,3
Indice de tension relative	-0,7	0,1	0,8

Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Construction : le déficit d'offres est comblé

En 2017, le déficit d'offres disparaît, par l'action combinée d'une augmentation du nombre de nouvelles offres déposées et d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits. Comparée au niveau moyen dans la région, la situation dans le secteur est assez équilibrée (ITR=0,1). Ce constat concerne toutes les familles professionnelles, sauf les techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des TP, et, dans une moindre mesure, les ouvriers qualifiés des TP, du béton et de l'extraction pour lesquels les difficultés de recrutement se sont accrues.

Industrie : des difficultés de recrutement nettement supérieures à la moyenne régionale

Données de cadrage - Industrie

En moyenne sur l'année	2016	2017	Évolution annuelle
Demandes enregistrées (1)	87 665	84 284	-3,9%
Offres enregistrées (2)	63 965	79 227	23,9%
Ratio de flux d'entrées (2)/(1)	0,7	0,9	0,2
Demandes en stock (3)	59 186	56 347	-4,8%
Offres en stock (4)	7 074	8 798	24,4%
Ratio de stock (4)/(3)	12,0	15,6	3,7
Indice de tension relative	1,2	1,3	0,1

Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Comme les années précédentes, les employeurs de l'industrie rencontrent, en moyenne, des difficultés de recrutement, qui s'accroissent légèrement par rapport à 2016. En moyenne sur l'année, un peu plus de 15 offres étaient disponibles pour 100 demandeurs d'emploi du secteur, en augmentation de 3,7 points.

Au final, l'indice de tension relative s'établit à 1,3, un niveau nettement supérieur aux autres secteurs.

Ces difficultés de recrutement sont particulièrement notables dans les domaines de la mécanique et du travail des métaux (techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques – itr=4,3) et de la maintenance (agents de maîtrise de la maintenance – itr=4). Ces deux domaines présentent des indices de tension élevés et un nombre important d'offres (un peu moins de 6 000 offres en moyenne chaque mois) et de demandeurs d'emploi (en moyenne 28 000 personnes chaque mois). Le domaine de l'électricité et de l'électronique est également en tension, (chez les techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique – itr=4,5), cependant les volumes concernés sont moins élevés.

Services : pas de tension en moyenne générale mais des situations infra-sectorielles et par familles professionnelles très contrastées

Le secteur des services présente peu de tension (itr = -0,2) en légère baisse par rapport à 2016. Mais cette situation moyenne masque de fortes disparités suivant les familles professionnelles. Ainsi, les métiers de l'informatique et des télécommunications (techniciens et ingénieurs de l'informatique), de l'hôtellerie/restauration/alimentation (cuisiniers et employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration), de la santé/action sociale/aide à domicile (infirmiers, sages-femmes), les formateurs, les employés de la comptabilité et les techniciens des services administratifs, comptables

et financiers sont globalement concernés par les difficultés de recrutement. Inversement, les demandeurs d'emploi font face un déficit d'offres déposées à Pôle emploi pour les cadres de la banque et assurances, les agents d'entretien, la communication et les arts et spectacles.

Fin décembre 2017, 9,4 offres étaient disponibles pour 100 demandeurs d'emploi du secteur, en augmentation de 1 point.

Données de cadrage - Services

En moyenne sur l'année	2016	2017	Évolution annuelle
Demandes enregistrées (1)	553 416	554 229	0,1%
Offres enregistrées (2)	301 180	356 981	18,5%
Ratio de flux d'entrées (2)/(1)	0,5	0,6	0,1
Demandes en stock (3)	355 856	358 016	0,6%
Offres en stock (4)	29 704	33 545	12,9%
Ratio de stock (4)/(3)	8,3	9,4	1,0
Indice de tension relative	0,0	-0,2	-0,2

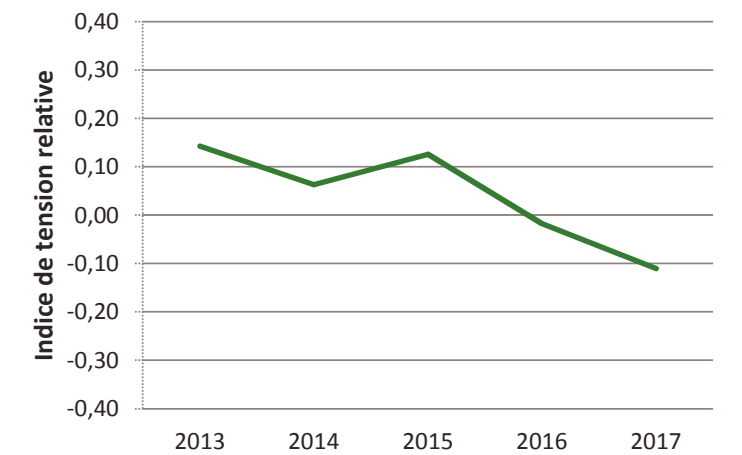
Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Pour comprendre l'indicateur de tension relative

L'indice de tension relative (ITR) permet de mesurer à la fois les difficultés de recrutement des employeurs et les déficits d'offres mises à disposition par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi. Si l'ITR est supérieur à 1, les employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement. Si l'ITR est inférieur à « -1 », les demandeurs d'emploi sont confrontés à un déficit d'offres d'emploi relevant de Pôle emploi. Entre les deux valeurs (-1 et 1), le nombre d'offres d'emploi et le nombre de demandes d'emploi sont plus équilibrés, sans forcément signifier d'adéquation stricte.

L'ITR combine offres et demandes d'emploi nouvelles sur l'année (entrées) et les anciennes toujours présentes dans le fichier de Pôle emploi (stocks).

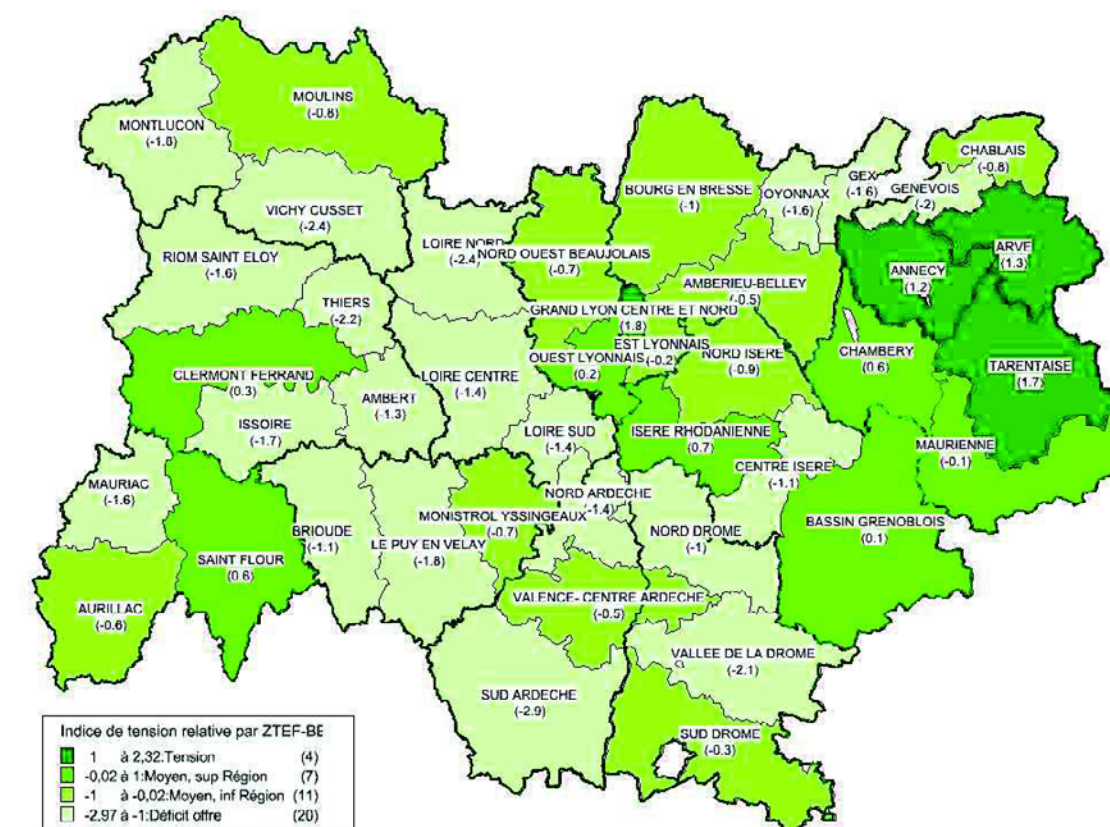
Evolution annuelle de la tension sur la demande d'emploi



Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Fin 2017 dans la région, les difficultés de recrutement sont globalement assez limitées et en diminution (l'ITR est proche de 0). Mais, l'adéquation est loin de s'opérer en tous lieux géographiques et pour l'ensemble des familles professionnelles, tant les situations sont hétérogènes. S'agissant des familles professionnelles (cf. tableau page suivante), les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement pour 29 d'entre elles (les cases en couleur soutenue), notamment pour les métiers de techniciens et agents de maîtrise de l'électricité, électronique, des industries mécaniques, de la maintenance. Les demandeurs d'emploi sont face à une pénurie d'offres collectées par Pôle emploi pour 27 d'entre elles (les cases blanches), en particulier les dirigeants d'entreprise, les professionnels de la communication et du spectacle, les cadres de la banque et des assurances, et les agriculteurs; enfin, pour une trentaine de familles, le rapport offres d'emploi - demandes d'emploi s'équilibre (les cases au ton intermédiaire).

Indice de tension relative par Zone Territoriale Emploi Formation – Bassin d'Emploi



Source: STMT, Direccte / Pôle Emploi

Entre déficit d'offres pour les demandeurs d'emploi et difficultés de recrutement pour les employeurs selon les territoires

Parmi les 42 zones infra-départementales¹ de la région, les difficultés de recrutement des employeurs sont effectives pour quatre d'entre elles : trois situées dans les Savoie (Arve, Annecy, Tarentaise) et une dans le Rhône (Grand Lyon Centre et Nord).

Inversement, pour 20 zones infra-départementales, les demandeurs d'emploi sont confrontés à un déficit d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi. Cette situation est particulièrement notable dans les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de la Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier (zones claires de la carte).

Ailleurs, le rapport entre les offres et les demandes d'emploi s'équilibre en moyenne.

Par rapport à 2016, les zones présentant les plus fortes difficultés de recrutement pour les employeurs et celles présentant les plus forts déficits d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi sont les mêmes, à l'exception des zones d'Ambérieu-Belley et Monistrol-Yssingaux où le déficit d'offres s'est résorbé.

Vous trouverez un détail plus fin par domaine d'activité, métiers et zones géographiques ainsi que de plus amples informations sur la méthodologie utilisée sur le site de la DIRECCTE : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

¹ Zone Territoriale Emploi Formation – ZTEF – pour l'ex-Rhône-Alpes et Bassin d'emploi pour l'ex-Auvergne, ces deux zonages correspondant aux territoires de mise en œuvre des politiques Emploi-Formation

Les difficultés de recrutement par métier et par territoire

Indice de tension relative par famille de métiers et par territoire

Auvergne-Rhône-Alpes, actualisation juillet 2018, Source Pôle emploi - Direccte

X	déficit d'offres d'emploi
X	rapport offres/demandes moyen
X	tension sur la demande d'emploi
	non significatif

Indice de tension relative ITR : résultante du ratio de flux d'entrée et du ratio de stock selon la méthodologie décrite dans la note disponible sur le site de la Direccte. Plus l'ITR est élevé, plus la tension sur la demande d'emploi est importante. Un ITR de 0 correspond à la moyenne des tensions des familles professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2017. Un ITR supérieur à 1 correspond au critère retenu pour qualifier une situation de tension sur la demande d'emploi. La typologie apparaît selon la codification ci-jointe. Les cases du tableau sont laissées à blanc si elles correspondent à un effectif de moins de 15 DEFM et de moins de 2 OEFM.

Champ : demandes d'emploi catégorie A et B. Toutes les offres sont prises en compte, quelle que soit la durée du contrat.

FAMILLES DE METIER	AIN		ALLIER		ARDECHE		CANTAL			DROME			ISERE			LOIRE			HAUTE-LOIRE			PUY DE DOME			RHONE			SAVOIE		HAUTE-SAVOIE				AUVERGNE-RHONE-ALPES											
	BOURG EN BRESSE	AMBERIEU-BELLEY	GEX	OYONNAX	MONTLUCON	MOULINS	VICHY-CUSSET	NORD ARDECHE	SUD ARDECHE	AURILLAC	MAURIAUC	SANT FLOUR	NORD DROME	VALENCE-CENTRE ARDECHE	VALLEE DE LA DROME	SUD DROME	ISERE RHODANNAISE	NORD ISERE	CENTRE ISERE	BASSIN GRENOBLOIS	LOIRE NORD	LOIRE CENTRE	LOIRE SUD	LE PUY EN VELAY	MONISTROL-YSSINGEAUX	BRIOUDE	THIERS	AMBERT	CLERMONT FERRAND	RIOM - SAINT ELOY	ISSOIRE	NO BEAUJOLAIS	OUEST LYONNAIS		GD LYON CENTRE NORD	EST LYONNAIS	CHAMBERY	TARENTAISE	MAURIENNE	ANNECY	GENEVOIS	ARVE	CHABLAIS		
A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	-3,3	-1,7			-4,8	-5,3	-3,9	-8,0	-7,8	-3,4	-3,9	-4,9	-3,1	-6,3	-2,2	-0,9	-4,5	-8,1	-3,8	-3,9	-9,9	-2,5	-8,3	-2,6	-6,6	-4,3	-6,3	-4,3	-1,4	-4,4	-2,9	-1,9	-4,7	0,0	-1,5	-2,1	-3,0	-2,8	-1,8	-5,3	-5,5	-2,3	-3,4		
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	-2,4	-0,3	-2,4	-2,0	-4,0	-5,2	-3,6	-2,3	-1,9	-3,3	-4,3	0,2	-1,8	-3,8	-0,7	0,3	-4,1	-4,4	-3,9	-4,7	-5,4	-2,3	-4,1	-4,8	-1,9	-1,7	-5,4	-1,1	-3,8	-3,8	-4,1	4,0	0,1	-1,1	-1,6	2,0	-2,9	-7,2	-0,7	-0,9	-0,8	-0,9	-1,4		
A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	-3,7	-7,9				-1,8		-10,3	-8,3	2,0		-7,3	4,8	-7,9	-3,3	-2,0	-8,6	-1,0	-5,6		0,4		-7,6	-1,4					-2,1	-2,1	-5,4	-4,1	-3,8	-4,0	-0,6	-3,0			0,7			-5,2	-2,1		
A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs																																													
B0Z : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	-0,8	0,5	-0,2	-4,7	-4,3	-1,7	-4,3	0,1	-3,7	-0,4	-0,2	4,0	-1,8	-0,7	0,6	-1,5	0,9	1,0	0,9	-1,0	-1,2	-0,7	-4,2	-2,2	1,5	0,4	-0,7	-1,4	-0,1	-1,1	0,7	-0,2	-2,5	0,6	-2,7	0,4	-1,2	-2,6	2,7	-3,9	0,7	-0,8	-0,7		
B1Z : Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	2,8	1,1																																											
B2Z : Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	-1,0	-1,3	0,7	-2,7	-1,4	0,6	-1,5	-1,1	-4,9	-1,3		4,6	-1,2	-1,8	-5,0	-0,3	-0,7	-2,1	-0,9	-1,6	-2,1	0,3	-2,8	0,1	0,1	-0,6	-0,7	-1,8	2,3	-0,2	0,1	-0,3	-3,4	2,2	-2,9	-1,4	1,3	-5,8	0,5	-3,6	0,3	-2,1	-0,6		
B3Z : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	0,2	2,6	-3,5	-5,1	-2,7	0,2	-2,1	0,8	-2,1	1,0		3,4	0,9	-0,8	-2,0	-0,8	1,8	0,8	0,4	-1,5	-1,1	0,3	-2,4	-0,5	2,6	-1,8	1,1	1,1	-1,8	-0,6	1,4	-1,1	1,2	-2,3	1,2	0,5			1,4	-4,1	1,9	0,0	-0,1		
B4Z : Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	-1,3	-1,8	-2,9	-3,3	-1,4	-0,7	-2,3	-2,2	-4,6	-0,9	-2,0	2,3	-0,9	-0,3	-2,5	-0,3	0,0	-0,4	-0,5	-0,7	-2,7	-1,0	-1,7	-2,5	-1,0	-2,4	-2,0	-1,0	2,6	-1,3	0,8	-0,5	-1,7	2,5	-0,3	0,4	0,5	-3,7	1,1	-4,6	-0,9	-3,0	-0,2		
B5Z : Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	0,5	1,0	-1,0	-3,0	-2,5	-0,1	-4,8	-4,0	-5,5	3,5		1,5	-0,2	-2,7	1,2	0,5	0,8	2,5	0,1	-6,6	0,3	-0,8	-1,5	-1,8	-2,4	-1,1	2,2	-3,7	-0,5	-0,3	-2,7	2,4	-1,6	1,4	1,0	-5,2	3,1	-2,0	1,6	-1,2	0,2				
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	0,9	2,5	-0,1	1,4	0,7	4,0	2,1	0,4	-5,1	2,8		3,5	1,2	3,4	-0,4	1,5	1,3	0,5	2,0	3,3	5,2	0,4	1,1	-2,8	1,4	2,4	-3,0	2,9	5,7	0,9	1,0	2,8	5,4	2,7	2,5	2,2	-0,5	3,1	-1,7	1,7	-1,1	2,6			
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	-1,8	0,3	-5,7					-6,2		2,4		0,4	-2,5		0,1	-1,5	-2,5	-2,8	-1,1		-1,9	-0,8																							
C0Z : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique		3,1			-2,9								2,3			2,8	0,7	-0,3																											
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	2,2	1,8	-2,2		1,9		1,7	4,7	-6,6			-1,3	1,1			2,7	0,5	0,1	1,0	0,1	0,8	0,8																							
C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	3,1	3,9			4,9							3,8			4,8	3,7	2,2	3,1	4,3																										
D0Z : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	0,7	5,9			1,4	1,7	3,2					1,4	2,0		4,1	3,0	4,4	2,6	2,4	2,0	4,0	1,2																							
D1Z : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	1,8	2,8	-7,5	3,4	0,7	3,1	1,6	1,0	-9,4			0,5	2,0	3,0	3,6	1,6	2,0	3,8	2,9	2,6	4,0	3,0	-0,4	4,5	2,3	0,2																			
D2Z : Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	-0,8	-0,8	-7,8	-1,4	0,7	2,8	-0,3	-1,0	-4,3			0,3	2,0	-2,9	2,5	-1,1	-1,0	1,6	1,9	-0,5	1,8	-0,5	0,6	2,6																					
D3Z : Ouvriers non qualifiés de la mécanique	1,0	3,5	-0,5	0,2	0,9	1,8	-1,8	1,2	-2,0	1,5		2,9	2,2	1,8	1,3	0,8	1,5	2,0	1,6	0,1	3,0	1,0	2,9	2,7	-0,9	1,9	1,1	0,4	0,9	-2,6	1,7	4,4	3,2	1,0	2,1	1,7			2,6	-1,1	-0,5	-0,3	1,5		
D4Z : Ouvriers qualifiés de la mécanique	-0,8	-0,6	-1,6	3,7	4,2	3,2	-1,7	4,1	-1,9			2,8	4,0		1,6	-0,3	0,7	2,3	2,8	0,3	1,3	1,1		2,1	-3,5	-0,7																			
D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	3,4	2,2			4,8	3,6		2,7	1,5	-4,5		4,8	3,5	4,6	4,3	2,3	2,0	0,5	5,4	0,9	3,8	3,4																							
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process	-0,6	0,4	-11,4	-6,5	-1,8	-0,4	-0,3	-4,0	2,2	-3,5	-2,0	1,5	-2,4	-2,1	-0,2	1,4	-2,3	0,4	0,1	-1,8	-5,6	-2,2	-1,9	-0,4	-2,3	-1,1	-0,5	-2,5	0,3	-1,5	-2,6	-0,7	-1,6	0,6	-1,8	-0,8	0,0	0,8	-1,0	-3,7	-0,5	-3,1	-1,3		
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	-0,1	0,6	-3,3	-2,6	0,2	-1,5	-2,7	1,8	-5,4	0,0		0,8	0,7	1,0	1,5	0,3	1,2	0,3	0,0	-0,7	0,7	-0,3	-2,1	2,2	-1,0	0,6	1,2	0,1	2,4	-0,7	-0,9	3,2	3,3	-0,5	0,6	-0,8	1,5	1,9	-1,2	3,8	-5,2	0,6	-1,3		
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	-0,4	1,1	1,8	3,9	2,0	4,2	1,6	-0,5	-2,6	4,8		1,8	2,2	-1,1	1,3	0,0	0,8	1,2	1,3	2,8	1,7	2,7																							
F0Z : Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	-0,2	4,0			1,1	4,8	-7,9			8,1		2,3	-1,5			-1,2	3,3	1,8	2,5	3,4																									
F1Z : Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	-3,9	0,6			-2,5	0,1	-3,0	-4,4	-2,0			1,1	-3,2			-1,5	0,3	-2,2	4,9	0,0	-1,0	-1,0	-0,6	-2,2																					
F2Z : Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement		6,0																																											
F3Z : Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	-2,3	-3,5																																											
F4Z : Ouvriers des industries graphiques	-0,6	-1,4			-1,7																																								
FSZ : Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques																																													
G0A : Ouvriers qualifiés de la maintenance	-1,2	0,9	-1,3	0,0	-0,4	-0,9	-2,8	-0,9	-4,7	-2,9	-5,3	-0,3	0,4	-0,6	-0,5	0,3	-0,6	-0,2	-1,7	0,7	-1,2	-2,7	-3,2	-5,2	-2,2	-3,0	-1,2	-2,8	-0,9	-0,9	-2,1	-2,0	-0,9	3,4	-0,2	1,6	2,2	1,5	2,2	-3,3	2,8	-0,6	0,0		
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	-0,4	-1,8	-0,1	1,0	-0,8	0,6	-1,5	0,6	-4,3	1,7	1,9	3,1	2,1	-0,1	-0,8	0,7	0,3	0,3	0,8	2,9	0,6	0,7	-0,1	0,1	-0,8	-1,6	-0,9	2,4	2,9	-1,5	-0,4	1,6	3,3	4,0	3,4	0,1	2,9	0,4	1,9	0,6	0,9	-1,4	1,6		
G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	2,7	4,0	0,6	4,6	2,2	3,8	1,9	0,7	-3,0	6,3		2,0	3,6	4,2	-0,3	2,6	2,1	2,8	2,6	5,6	0,8	2,4	3,2	0,9	4,2	1,7	1,9	1,9	4,1	2,9	1,8	1,9	4,5	7,5	3,8	3,9	1,4	0,3	4,6	2,1	5,1	-0,8	4,0		
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	-1,2	1,3	-1,3	4,0	-0,6	1,2	1,2	0,4	-3,3	2,2		1,0	1,5	1,3	2,8	-1,5	-0,8	0,2	1,6	-1,7	0,8	2,8	1,8	-1,6	0,3	2,0																			
J0Z : Ouvriers non qualifiés de la manutention	-3,1	0,8	-1,3	-1,7	-2,8	-0,6	-4,8	1,0	-5,4	-3,9	-2,8	0,3	-0,8	-0,1	-2,0	-3,3	0,8	0,5	1,2	-1,0	-9,0	-2,0	-3,0	-3,5	2,1	-2,1	0,4	-1,2	-0,8	-4,4	-3,9	-1,5	-0,5	0,1	-1,4	0,0	3,2	-1,7	3,4	-2,9	2,9	-1,5	-0,4		
J1Z : Ouvriers qualifiés de la manutention	-4,7	-2,5	-5,7	-0,8	-5,5	-5,3	-4,8	-3,4	-10,4	-2,8		-3,2	-1,2	1,8	-2,1	-1,6	-1,3	-2,5	0,4	0,9	-2,8	-2,8	-2,5	-2,9	-1,6	-4,8	-3,7	-1,0																	